

**Procès verbal
du Conseil Municipal
du 09 JUIN 2023
à 18h00**

Date de la convocation : 03 MAI 2023

Date de l'affichage : 03 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 JUIN à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THIAN, sous la Présidence de Monsieur Marc WATTIEZ, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Marc WATTIEZ, Madame Stéphanie WATTIEZ, Madame Céline DUMAINE, Monsieur Philippe WAEKENS, Monsieur Michel HENNAUT, Madame Martine PREVOST, Madame Raymonde BOHERE, Madame Sylvaine GERARD, Madame Sylvie DEVOS, Monsieur Christophe DESPINOY, Monsieur Bernard LEPEZ, Monsieur Bernard MALAQUIN, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Monsieur Jimmy LAURENT

**Excusés: Monsieur Guy VANDERBEC qui donne pouvoir à Monsieur Marc WATTIEZ
Monsieur Jérôme CARLIER qui donne pouvoir à Madame Stéphanie WATTIEZ
Monsieur Jean Claude BAH qui donne pouvoir à Monsieur Michel HENNAUT
Monsieur Sylvain LEFEBVRE qui donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Céline TRACHMAN qui donne pouvoir à Monsieur Philippe WAEKENS
Madame Emilie LEBRUN
Madame Armelle BOURLET
Madame Sylvie NICOLAS**

Absents:MM.XXX

Ordre du jour:

1. Elections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2023

Désignation d'un Secrétaire de séance : Celine DUMAINE

Etat des pouvoirs : 6 pouvoirs.....

1. Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2023

Application des articles L.289 et R.133 du code électoral , les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Liste complète ou incomplète composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. (art. L. 289 du code électoral)

Les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, ou conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune, de nationalité française.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants:



**Ville de
Thiant**

Pour la commune de Thiant : 7 délégués et 4 suppléants

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal (annexe 1).

Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Bureau électoral :

- Maire : Marc WATTIEZ
- Secrétaire : Céline DUMAINE
- Conseillers municipaux plus âgés :
 - Raymonde BOHERE
 - Bernard MALAQUIN
- Conseillers municipaux plus jeunes :
 - Jimmy LAURENT
 - Christophe DESPINOY

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>20</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>20</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	<u>20</u>

Quotient électoral pour l'élection des délégués	<u>20/7 = 2.857</u>
---	---------------------

Une Équipe pour l'Avenir	16	16/2.857=5.60	5
Agir avec les Thiantais	4	4/2.857=1.40	1

Une Équipe pour l'Avenir	16	16/(5+1)=2.666	1
Agir avec les Thiantais	4	4/(1+1)=2	0

Une Équipe pour l'Avenir	16	16/(6+1)=2.285	1
Agir avec les Thiantais	4	4/(1+1)=2	0





Quotient électoral pour l'élection des suppléants	<u>20/4 = 5</u>
---	-----------------

Une Équipe pour l'Avenir	16	16/5=3.2	3
Agir avec les Thiantais	4	4/5=0.8	0

Une Équipe pour l'Avenir	16	16/(3+1)=4	1
Agir avec les Thiantais	4	4/(1+1)=2	0

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Une Équipe pour l'Avenir	17	6	4
Agir avec les Thiantais	4	1	0

Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, soit

- sur la liste « Une Équipe pour l'Avenir » :

- Mme DEVAUX-DUMAINE Céline
- M HENNAUT Michel
- Mme BOHERE Raymonde
- M DESPINOY Christophe
- Mme MENARD-GERARD Sylvaine
- M MALAQUIN Bernard

- sur la liste « Agir avec les Thiantais » :

- Mme BAR-DESESPRINGALLE Françoise

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, soit :

- sur la liste « Une Équipe pour l'Avenir » :

- Mme PREVOST Martine
- M LEPEZ Bernard
- Mme DEVOS Sylvie...
- M WATTIEZ Marc



**Ville de
Thiant**

A la suite des refus des délégués et suppléants présents lors de la séance, la liste des délégués et suppléants de la commune est établie conformément à la feuille nominative jointe au présent procès-verbal

Liste des délégués et suppléants élus représentant la commune de THiant

Nom de la liste	Nom	Prénom
Délégués élus		
Une Equipe pour l'Avenir	DEVAUX-DUMAINE	Céline
Une Equipe pour l'Avenir	HENNAUT	Michel
Une Equipe pour l'Avenir	BOHERE	Raymonde
Une Equipe pour l'Avenir	DESPINOY	Christophe
Une Equipe pour l'Avenir	MENARD-GERARD	Sylvaine
Une Equipe pour l'Avenir	MALAQUIN	Bernard
Agir avec les Thiantais	BAR-DESESPRINGALLE-PREVOST	Françoise
Suppléants élus		
Une Equipe pour l'Avenir	PREVOST	Martine
Une Equipe pour l'Avenir	LEPEZ	Bernard
Une Equipe pour l'Avenir	DEVOS	Sylvie
Une Equipe pour l'Avenir	WATTIEZ	Marc

Délibération n° 2023-06-09-D-01

Décision :	Sur :	14 présents
	Votant :	20 dont 6 pouvoirs

Fin de séance à 18 h 45

La Secrétaire de séance

Céline DUMAINE